

***NOTRE PLACE À
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR :
NOTRE PLACE
AU CANADA***

Présentation à la

**COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE
SUR LE RENOUVELLEMENT ET
LE RENFORCEMENT DE NOTRE
PLACE AU SEIN DU CANADA**

Présentée par la

**FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES
DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR**

St. John's
Décembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

I	INTRODUCTION	3
II	LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE ET ACADIENNE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	4
III	1949 : TERRE-NEUVE DEVIENT LA 10 ^E PROVINCE CANADIENNE	10
IV	1968 : ADOPTION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES	13
V	1982 : RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION CANADIENNE ET LA CRÉATION DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS	16
VI	NOTRE PLACE AU CANADA	17
	VI.1 Population et démographie	17
	VI.2 Ruralité de Terre-Neuve-et-Labrador	18
	VI.3 L'actualisation de nos communautés	20
VII	CONCLUSION	22

INTRODUCTION

La Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador a été fondé en 1973. Elle est un organisme à but non lucratif qui oeuvre pour la promotion du fait français dans la province. Ses bureaux sont situés à St. John's, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquelles elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire.

Porte-parole officielle de la francophonie dans la province, la FFTNL représente les intérêts de quatre organismes membres, soient : l'Association régionale de la Côte-ouest (qui oeuvre sur la Péninsule de Port-au-Port); l'Association francophone de Saint-Jean (qui oeuvre dans la région de la capitale provinciale); l'Association francophone du Labrador (qui oeuvre dans la région de Labrador City) et de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (qui représente les jeunes des trois régions francophones de la province). Représentation politique, liaison entre les membres et mise en oeuvre des dossiers à caractère provincial constituent l'essentiel de ses fonctions.

La FFTNL est affiliée à plusieurs organismes francophones régionaux et nationaux. Le ministère du Patrimoine canadien, les instances fédérales et provinciales ainsi que le Commissariat aux langues officielles sont ses principaux interlocuteurs. Depuis les années 70, la communauté francophone et acadienne de la province de Terre-Neuve-et-Labrador travaille à l'amélioration des conditions de ses membres. Nous avons remarqué au file des années qu'il s'est établi un climat favorable au développement communautaire.

La liste de nos réussites est longue. Nous parlons ici de la Route des ancêtres sur la Péninsule de Port-au-Port, de Radio Labrador, du signal de télédiffusion de la Société Radio-Canada de Moncton, du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne, du projet *d'IBERVILLE*, du livre *Contre vents et marées*, du film *Ça vient du tchoeur*, des cours d'alphabétisation pour adultes dans la Péninsule de Port-au-Port, les prématernelles, voir même du Conseil scolaire francophone provincial.

Malgré nos acquis du moment, nous allons tenter de vous expliquer pourquoi l'avenir des communautés minoritaires de langues officielles de notre province, bien qu'il découle du travail de chacune de ces communautés de définir leur propre avenir, est la responsabilité morale et financière de la province.

II LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE ET ACADIENNE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

La présence française à Terre-Neuve-et-Labrador remonte à 1504, l'année durant laquelle un dénommé Bergeron de HONFLEUR serait allé pêcher à Terre-Neuve. Par la suite, en 1534, alors que la France et l'Angleterre se disputent l'île et ses importants bancs de poissons, Jacques CARTIER explore Terre-Neuve. Dès 1660, un groupe de colons s'installe à **Plaisance**, lieu stratégique dont le port permet le mouillage des bateaux en toute sécurité. Plaisance devient la capitale de la nouvelle colonie française de Terre-Neuve. En 1682 cette dernière comptait 150 habitants et une garnison de soldats. C'est de là que le capitaine Pierre LeMoyne d'IBERVILLE entreprend, à l'automne 1696, la conquête de la péninsule de l'Avalon et de St. John's. L'époque qui suivra sera celle des grandes guerres entre l'Angleterre et la France. Les deux super-puissances du temps se partageront tour à tour l'île de Terre-Neuve.

« Le traité d'Utrecht, signé en 1713, confirme l'octroi aux Français des droits de pêche exclusifs sur la section de la côte comprise entre le cap Bonavista à l'est et le cap Ray à l'ouest, en passant par le détroit de Belle-Isle. Toutefois, ce droit de pêche n'est pas accompagné d'un droit de résidence. La France ne peut y avoir d'établissements permanents et ne peut occuper les côtes pendant l'hiver. En revanche, les Anglais n'ont aucun droit sur cette zone maritime et sur les côtes. Le traité de Paris signé en 1763 reconfirme, à l'article 13, ce droit des Français. En 1783, par le traité de Versailles, l'Angleterre restreint ce droit à la côte ouest, à la French Shore, comme on l'appelle aujourd'hui. »¹

Tout au long du 19^e siècle, des français s'installent dans Baie St-Georges et plus précisément dans la péninsule de Port-au-Port. Des Acadiens y trouvent aussi refuge, au même titre que des marins français venus pêcher la morue. Certains d'entre-eux désertent l'île Rouge et ses conditions de vie précaires. Ils fondent les petites communautés de la péninsule, bien que tout établissement français soit illégal sur les côtes de Terre-Neuve. Leurs descendants vivent toujours dans les communautés de la péninsule et les noms de famille et de lieux témoignent aujourd'hui encore de l'héritage français de la région.

¹ CHARBONNEAU, Paul □ Contre vents et marées - L'histoire des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, Les éditions d'Acadie, Moncton, 1992, page 25.

Depuis les années 1970, les francophones se sont pris en main afin de préserver leur langue et de lutter contre l'assimilation linguistique et culturelle. Regroupés au sein d'associations locales et d'organismes provinciaux, ils revendiquent leurs droits et retrouvent la fierté de parler leur langue. D'année en année, les effectifs des écoles francophones augmentent et une nouvelle génération affirme fièrement son appartenance à la communauté franco-terre-neuvienne et franco-labradorienne. Les francophones sont principalement établis dans trois régions :

- ***La péninsule de Port-au-Port, berceau des Franco-Terre-Neuviens.***

Les communautés de l'Anse-à-Canards, de La Grand'Terre et du Cap Saint-Georges abritent des familles francophones depuis maintes générations. Leur mode de vie a traditionnellement été dominé par la pêche et le travail forestier, mais depuis les trente dernières années bon nombres d'entre eux ont été forcé à l'exode - au même titre que beaucoup d'anglophones - vers les grandes villes canadiennes. La réalité des francophones et des acadiens de cette région est celle de vivre dans la région la plus défavorisé de toute la province. La communauté francophone essaie donc de trouver des solutions basées sur la diversification, notamment dans le domaine du développement touristique.

- ***La capitale de la province, St. John's, et ses environs.***

Les francophones de **St. John's** occupent essentiellement des emplois dans le secteur tertiaire (l'enseignement, les ministères fédéraux ou provinciaux et les différentes industries). Les francophones de St. John's sont d'origines très diverses: acadienne, québécoise, franco-ontarienne, saint-pierraise, française. Les francophones du Canada et du monde entier convergent aujourd'hui dans la vieille capitale pour s'y établir car la région connaît le plus haut taux de croissance économique au pays.

Cette communauté est composée de deux groupes distincts : le premier ancré depuis des générations et le deuxième plus transitoire. Le premier groupe s'est installé à partir des années 50, époque de prospérité et d'expansion de la ville. Ces familles vivent à St. John's et forment le noyau de la communauté francophone de la capitale. Le deuxième groupe est composé d'une population plus jeune, généralement plus instruite et assez mobile, qui s'installe souvent à Terre-Neuve pour une période déterminée (militaires, membres de la G.R.C., affectations professionnelles, etc).

- **Le Labrador**, et notamment les villes minières de Labrador City et de Wabush.

Les francophones du Labrador, d'origine québécoise et acadienne pour la plupart, ont été recruté dans les années 60 par la compagnie **Iron Ore** pour exploiter les mines de fer de ce nouvel Eldorado du nord. Peu à peu, les premiers arrivants ont fait venir leur familles et c'est ainsi qu'est née la communauté francophone de Labrador City. Elle entretient d'étroites relations avec la ville voisine de Fermont, au Québec, qui lui fourni beaucoup d'emplois dans le secteur de la vente et des services.

Les francophones occupent très souvent des postes cadres dans l'industrie minière et dans les entreprises de services. Les activités sportives (la chasse, la pêche et les sports d'hiver) représentent également un potentiel touristique important pour cette région.

Deux autres communautés au Labrador méritent d'être mentionnées, car elles représentent des régions francophones en croissance. Nous faisons référence ici à Happy-Valley-Goose-Bay et l'Anse-au-Claire. La première communauté dispose déjà d'une école française. Malgré tout, les parents doivent demeurer très vigilants afin de préserver leurs acquis face à l'absence d'une infrastructure répondant à leurs besoins ainsi qu'à la mobilité du personnel militaire. D'autre part, l'Anse-au-Claire en est encore à l'étape des recours juridiques afin d'obtenir une école. Tout reste à faire.

« ... les francophones de Terre-Neuve et du Labrador forment une communauté éparpillée sur un territoire immense sans liens apparents entre eux, sinon qu'ils partagent la même province. Les effectifs francophones de souche, localisés surtout sur la région de Port-au-Port, ont déjà été largement décimés par l'assimilation et l'exil, mais le noyau restant semble déterminé à combattre l'extinction complète. Un autre noyau de francophones a pris pied dans les services fédéraux (ex. : Centre d'impôts régional à St.John's) et dans certains secteurs de haute technologie liés à l'exploration pétrolière, ainsi que dans l'exploitation minière au Labrador. »²

² BEAUDOIN Maurice & BOUDREAU René, État de la francophonie hors Québec, L'Institut canadien de recherche sur le développement régional, Moncton, mai 1994.

Selon les statistiques de 2001, il y aurait 2 360 personnes dont la langue maternelle est le français. D'entre elles, 990 parlent le français à la maison. Le taux de transfert linguistique est passablement considérable. Il faut réaliser qu'il y a selon le dernier recensement de 2001, un total de 20 890 personnes bilingues (représentant 4,1 pourcent de la population, un pourcentage qui augmente sans cesse) dans notre province. Il est de notre avis que plusieurs de ces personnes « bilingues » sont francophones.

Comme dans plusieurs autres provinces, nous ne comptons qu'une génération de personnes instruites dans leur langue maternelle (selon les statistiques de 1996, près de 39 pourcent de la population francophone et acadienne a moins d'une 13^e année). Encore aujourd'hui, les gens de la Baie St-Georges sont pratiquement forcés à l'exode vers les régions urbaines canadiennes (pour ne pas dire exil) tout comme les générations précédentes. La très grande majorité des familles - dans toutes les régions francophones et acadiennes - est caractérisée par sa nature exogame (67,4 pourcent selon les statistiques de 2001).

Fait alarmant, la majorité des francophones qui résident sur la côte ouest de l'Île sont des illettrés fonctionnels dans leur langue maternelle. Les francophones du Labrador et de la région de St. John's sont généralement très bien instruits dans leur langue maternelle et leur revenu est par conséquent plus élevé.

Afin de mieux apprécier le chemin parcouru par la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador, nous vous présentons une liste de nos accomplissements :

1971 *Fondation de la première association francophone de la province.*
Les Terre-Neuviens Français est créé à Cap Saint-Georges;

1973 *Création de l'Association francophone du Labrador;*
Création de l'Ordre du bon temps à Stephenville;
Création « officielle » de l'Association francophone de Saint-Jean;
Création de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;

1984 *Création de l'Héritage de l'Île Rouge à La Grand'Terre;*

Ouverture de la première école francophone de la province à La Grand'Terre;

*Création du journal **Le Gaboteur**, seul journal de langue française de la province;*

- 1985 *Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;*
- Première pelletée de terre pour la construction de l'École **Ste-Anne** de la Grand'Terre;*
- 1986 *Création de **Chez les français de l'Anse-à-Canards** à l'Anse-à-Canards;*
- Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador à l'Hôtel de Ville de Labrador City;*
- 1988 *Création de **Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador**;*
- 1989 *Création de la **Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador**;*
- 1992 *Première levée du drapeau Franco-terre-neuvien à l'Édifice de la Confédération par le gouvernement provincial. Depuis, le 30 mai de chaque année, les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador célèbrent cet événement dans leurs communautés respectives et à l'Assemblée législative;*
- 1994 *Inauguration de la « **Route des ancêtres** », entre les communautés de La Grand'Terre et Cap Saint-Georges;*
- Inauguration du **Centre scolaire et communautaire Ste-Anne** de La Grand'Terre;*
- 1995 *Signature de la première Entente Canada-Collectivité francophone de Terre-Neuve et du Labrador;*
- 1996 *Reconnaissance, par le gouvernement provincial, du droit des francophones à un Conseil scolaire provincial francophone;*
- 1997 *Signature de l'Entente Canada-Terre-Neuve relative à la gestion scolaire;*
- Création du **Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve et du Labrador**;*
- 1998 *Signature de l'Entente cadre Canada-Terre-Neuve et Labrador sur la promotion des langues officielles;*

1999 *Signature par le gouvernement provincial d'un décret déclarant officiellement le 30 mai de chaque année « Journée de la francophonie terre-neuvienne et labradorienne »;*

Signature de la deuxième Entente Canada – Communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve et du Labrador;

2000 *Création du **Regroupement de développement économique et d'employabilité** au sein de la FFTNL;*

2001 *Création de la **Société du Centre communautaire de St. John's**;*

2002 *Annonce de la construction d'un centre scolaire communautaire à St-Jean;*

Annonce de la participation de la province de Terre-Neuve-et-Labrador aux célébrations de 1504-2004 : 500 ans de présence française.

III 1949 : TERRE-NEUVE DEVIENT LA 10^E PROVINCE CANADIENNE

Suite à deux référendums sur la question, le 31 mars 1949, Terre-Neuve est finalement annexée au Canada. Les termes d'union, qui sont les bases légales de la fusion de ces deux États, ne font aucune référence aux communautés francophones et acadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador. Selon la mémoire collective des francophones de la Côte ouest - gens très démunis – ils ont voté en grande majorité pour l'annexion, car on leurs avait fait miroiter la garantie d'influx de deniers fédéraux.

« L'intégration continentale se réalise malgré tout : la décision de Terre-Neuviens d'entrer dans la Confédération en 1949 en est une illustration. La thèse de la « prospérité continentale », soutenue par Joey Smallwood, ..., l'emporte alors sur celle d'une indépendance pauvre mais fière. »³

Il est important de souvenir que vers les années 1850, la région de la Baie St-Georges était fondamentalement acadienne – plus précisément à partir de la fondation de Sandy Point - et représentait le pivot économique et lieu d'échanges entre la Côte ouest et l'Acadie continentale (Cap-Breton et l'Île-du-Prince-Édouard). Malgré les liens étroits entre ces deux régions, l'Acadie de Terre-Neuve ne se manifeste toujours pas comme entité réelle sur l'échiquier politique acadien. Parallèlement, la francophonie des provinces maritimes canadiennes s'institutionnalise et devient une force politique et économique considérable.

« Le déplacement des Acadiens vers la Côte ouest de Terre-Neuve s'inscrivait dans le cadre de l'expansion acadienne du milieu du 19^e siècle vers le nord du golfe Saint-Laurent. Venus par familles de Chéticamp, Magaree et Mabou (Cap-Breton), en passant parfois par les Îles-de-la-Madeleine, en voyageant dans leurs propres goélettes, ces gens étaient à la recherche de bonnes terres agricoles. Ils se dirigeaient donc vers le fond des baies, notamment la baie de Saint-Georges et la vallée du Codroy. Des communautés importantes s'installèrent progressivement à Saint-Georges même et à Stephenville, autrefois appelé l'Anse-aux-Sauvages. Une fois sur place ils commencèrent à pénétrer dans la péninsule de Port-au-Port et à établir des rapports avec les Français : location de services aux maîtres de pêche, échange de provisions d'hiver contre produits de la pêche, hébergement de déserteurs et établissement de liens matrimoniaux. À cette époque la communauté était même assez dynamique pour exiger la présence d'un curé; le père Bélanger, venu des Îles-de-la-Madeleine vers 1850, y tint cette fonction.

³

BROWN, Craig *Histoire générale du Canada*, Éditions du Boréal, Montréal, 1990, page 574.

« ... » *On visait souvent la vallée de Codroy, mais la baie Saint-Georges finit par attirer un grand nombre de ces migrants. Ceci est lié au grand dynamisme commercial de Sandy Point pendant la deuxième moitié du 19^e siècle.* »⁴

Malgré l'annexion de Terre-Neuve au giron fédéral, les franco-terre-neuviens ne s'identifient pas comme canadien français. Pas plus que les canadiens français réalisent l'existence d'une population parlant leur langue dans cette nouvelle province très peu connue.

« *Un nombre imposant d'anglophones venues de l'est de l'île, du Canada et des États-Unis transforment Stephenville en une ville qui n'a presque de français ni d'acadien.*

Ce nouvel essor a permis la construction de tronçon routier reliant les villages francophones à Stephenville. La route qui, en 1930, s'arrêtait à Port-au-Port, est prolongée jusqu'à Lourdes (vers 1939), puis à La Grand'Terre, à l'Anse-à-Canards et à Cap Saint-Georges (en 1946). Les voies de communication sont maintenant d'ouest en est, vers Stephenville.

Pour les francophones de la région, c'est le début du déclin linguistique et culturel. L'ouverture de la base américaine a donc entraîné l'assimilation d'un nombre considérable de Terre-Neuviens français. À sa fermeture, en 1966, l'affaiblissement de ces communautés se fait sentir à tous les niveaux : social, économique et culturel. Le taux des sans-emploi, selon les témoignages recueillis, est alors très élevé. Pendant 25 ans, toute la région a été dépendante du soutien économique des Américains pour assurer sa subsistance. On a donc négligé les terres, laissés en friche, et la pêche, dont les équipements se sont détériorés.

Avec les changements survenus au sein des familles (à cette époque, les travailleurs ne retournaient plus à la maison tous les soirs), les nouvelles générations ont peu à peu perdu l'art de pêcher et de cultiver la terre. L'absence d'infrastructure économique dans les communautés force alors les francophones à la recherche d'emploi à s'exiler. La dernière institution économique importante des francophones, la Coopérative des pêches de La Grand'Terre, a fermé ses portes en 1949, l'année même où Terre-Neuve adhère à la Confédération canadienne.

Pour les Terre-Neuviens français dépourvus économiquement, la nationalité canadienne n'a rien changé à leurs conditions de vie, si ce n'est que désormais ils ont accès aux programmes sociaux d'Ottawa. L'Acte constitutionnel signé en 1949 par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve ne tient aucunement compte du fait français sur la côte ouest. »⁵

⁴ LOUDER, Dean R. et WADDELL, Eric: Du continent perdu à l'archipel retrouvé - Le Québec et l'Amérique française, Les presses de l'Université Laval, Québec, 1983, pages 188-189.

⁵ CHARBONNEAU, Paul Op. Cit., page 46.

Bien avant l'annexion et ce dès 1941, avec l'arrivée des américains dans la région de Stephenville, le sort linguistique des communautés de la région a subi son deuxième assaut. Le premier fut l'anglicisation des noms de familles par le clergé largement irlandais au tournant du siècle. Les curés, ne pouvant prononcé les noms de familles francophones et plus spécifiquement les noms acadiens. Ils exigèrent d'amblée que ces derniers soient anglicisés.

« Mon père est né à Margaree (qu'on appelle maintenant Antigonish). Ma mère était de Stephenville. Les deux étaient français. Mon père s'appelait Christian Simone Léon LeBlanc. Simone c'est Simon et Léon c'est Léo. Ils l'ont toujours appelé Léo parce qu'il y avait trop de Simon White. Le prêtre a changé le nom, il ne pouvait pas prononcer LeBlanc, il trouvait cela trop dur à prononcer; alors on les appelle maintenant White, et ça veut dire la même chose. »⁶

La meilleure façon de détruire l'estime de soi d'un peuple, c'est de le déraciné. Sans connexion à son passé, la communauté francophone à perdu son sens de direction. En l'absence d'institutions éducatives et culturelles – et la rupture soudaine de l'isolation géographique - la communauté s'est vite effritée. Donc, la Confédération représenta pour les francophones, une invitation à l'exode vers le reste du Canada.

⁶ ALEXANDER, Adeline: in CHARBONNEAU, Paul, Ibid, page 47.

IV 1968 : ADOPTION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Largement ignoré, et très probablement inconnu, par le reste de la francophonie canadienne, les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador existent sans reconnaissance officielle. Non seulement n'étaient-ils pas reconnus par le reste de la francophonie canadienne, mais en plus ils n'étaient même pas organisés de façon associative.

En 1963, le gouvernement canadien mettait sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mieux connu sous le nom de Commission LAURENDEAU-DUNTON. Cette initiative formidable, représentait en elle-même, un point de repère historique pour la communauté linguistique francophone du Canada. Malheureusement, les francophones de notre province n'ont même pas figuré comme note de bas de page au rapport final.

L'année 1969 marque une vague de changements en politique linguistique fédérale. C'est l'ère de l'adoption, par le Parlement fédéral de la **Loi sur les langues officielles**. Ainsi est instauré, au sein de l'appareil fédéral, l'engrenage même de la politique culturo-linguistique « ad mare usque ad mare », avec une emprise abracadabrante sur l'ensemble de la population canadienne. Le Secrétariat d'état fut légiféré en cette même année. En 1975, le premier ministre canadien Pierre Elliott TRUDEAU, de passage dans la Péninsule de Port-au-Port, donne l'espoir aux francophones allant jusqu'à « affirmer qu'un jour Cap Saint-Georges devrait avoir son université francophone⁷ ».

Finalement, les communautés francophones s'institutionnalisent avec l'arrivée de financement issue de programmes instaurés dans le but de développer les communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec.

« Vers 1970 on va jusqu'à nier l'existence même des francophones dans la Péninsule de Port-au-Port. D'après les autorités régionales, c'est strictement du folklore. Et puis, soudainement, la situation prend une tournure imprévue; les francophones exigent des écoles et une télévision françaises, la reconnaissance d'autres droits linguistiques et culturels, et se manifestent de plus en plus au sein de la francophonie canadienne. L'initiative vient à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la communauté. La coïncidence est tout à fait fortuite et sert à donner plus d'essor au mouvement sans toutefois amenuiser certaines de ses contradictions.

⁷ The Georgian, 17 juillet 1975 (traduction libre), in CHARBONNEAU, Paul, *Ibid*, page 63.

Avec la création des écoles, l'on souhaitait, suivant la tradition terre-neuvienne, former des instituteurs locaux. En formant ceux-ci on a fini par créer, pour la première fois, une petite élite locale (d'une vingtaine de personnes peut-être) se percevant comme francophone et terre-neuvienne, et se définissant ouvertement comme telle. Cette prise de conscience, garantie par un séjour à Memorial University of Newfoundland (St. John's) ou ces instituteurs choisissent inéluctablement le français comme « majeure », leur permet de se réapproprier leur langue, en devenant lettrés et en améliorant leur vocabulaire. Ce séjour était souvent pénible puisque seulement le français standard avait droit de parole, le français terre-neuvien étant surtout perçu comme un patois obscur et sans pertinence. Mais même cette indifférence des maîtres servait à stimuler une prise de conscience chez les Franco-Terre-Neuviens, tout en les poussant à cacher leur identité propre au sein du département de français.

De retour dans leurs villages, ces mêmes instituteurs commencèrent à contester les politiques de l'Église et de la Commission scolaire. Mais traités de marginaux et fauteurs de trouble, et incapables de faire plier les autorités, leur contestation tourna vite en résistance passive, sous forme, par exemple, de confessions en français devant un curé unilingue anglais.

À peu près en même temps (1970) le gouvernement fédéral, par l'entremise du secrétariat d'État, commence à s'intéresser à la population. Ceci se fait dans le but d'assurer la « survie » et « l'épanouissement » des minorités de langue officielle et promouvoir ainsi le bilinguisme et le biculturalisme « from coast to coast ». Heureux de la découverte d'une population francophone à Terre-Neuve, le secrétariat d'État encourage la création, à Cap St-Georges, d'un groupe voué à la promotion culturelle (« les Terre-Neuviens français ») dès la fin de 1970, groupe qui pourra par la suite recevoir des fonds fédéraux pour fins d'animation sociale.

Cette initiative fédérale servit à légitimer les revendications de l'élite locale en créant une association officielle pour représenter la minorité et en fournissant les moyens pour entreprendre une action régionale et provinciale. Tout naturellement ce groupe de pression et d'animation fut vite dominé par les instituteurs.

L'intervention fédérale, par sa nature même, assure aussi une certaine intégration à l'intérieur de la francophonie canadienne : échanges scolaires et autres, participation aux assises de l'ACELF et de la FFHQ, etc. Ainsi, un appui des autres minorités francophones leur est assuré. Les résultats ne tardent pas à se manifester : programmes d'immersion française à Cap St-Georges, présence de la télévision d'État, reliée par satellite de Montréal à partir de 1975, création de postes d'animateurs financés par les fonds fédéraux et, dernièrement, organisation d'un festival folklorique annuel. »⁸

⁸ LOUDER, Dean R. et WADDELL, Eric: *Op. Cit.*, pages 192-193.

Le gouvernement provincial, dirigé par Joey SMALLWOOD, avait donné espoir aux francophones lors de la conférence constitutionnelle tenue à Ottawa les 5, 6 et 7 février 1968. Ce dernier avait déclaré que « *dans notre province, tous les Canadiens dont la langue maternelle est le français auront exactement les mêmes droits que les Canadiens d'expression anglaise qui habitent la province de Québec. Quel que soit le critère appliqué dans la province de Québec, nous l'appliquerons aussi. Ce que la province de Québec a fait dans le passé et fera dans l'avenir, pour les Canadiens dont la langue maternelle et l'anglais, Terre-Neuve est prête à le faire pour les Canadiens dont la langue maternelle est le français* ». ⁹

La vision du premier ministre SMALLWOOD, bien qu'avant-gardiste pour l'époque, ne s'est jamais concrétisée. Pire encore, la province ne s'est pas réengagée envers sa communauté francophone et acadienne avant le début des années 1990. Chose certaine, c'est grâce au gouvernement fédéral que les communautés acadiennes et francophones de la province réussissent à survivre.

Pussions-nous rêver... Imaginez la toute autre réalité qu'auraient pu vivre les francophones de la province (des écoles sans avoir à se battre pour les obtenir, un conseil scolaire parce que c'est la chose logique à donner aux francophones et une panoplie de services parascolaire et paramédicaux ciblés aux besoins réels de la communauté minoritaire terre-neuvienne et labradorienne). Imaginez si toutes ces mesures avaient été instaurées, à quel point l'assimilation et l'exode des jeunes aurait pu être freiné...

⁹ Extrait de l'allocution du premier ministre de Terre-Neuve, l'honorable Joseph R. SMALLWOOD, lors de la conférence constitutionnelle tenue à Ottawa les 5, 6 et 7 février 1968.

V 1982 : RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION CANADIENNE ET LA CRÉATION DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

En 1982, contre vents et marées, le premier ministre TRUDEAU rapatrie la Constitution canadienne par une action unilatérale. Cette dernière représente un changement de cap draconien dans la gestion des affaires de l'État. Plus encore, l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution (loi suprême de la nation) place au premier plan politique la notion de droits fondamentaux. Les minorités linguistiques du pays sont finalement reconnu dans la constitution canadienne.

« Par suite de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés, le 17 avril 1982, et notamment de l'article 23 sur les « droits à l'instruction dans la langue de la minorité », l'éventail des revendications des minorités de langue officielle a atteint des proportions sans précédent. Appuyées par la Charte, ces minorités paraissent plus décidées que jamais à assurer leur survie et leur épanouissement. Parmi les droits revendiqués, ceux à l'instruction et à la gestion des établissements scolaires font l'objet de multiples interventions communautaires et judiciaires. »¹⁰

L'éducation en français, longuement identifiée comme la pierre angulaire des revendications et la clef de l'avenir des communautés, s'est soudainement retrouvé comme priorité première de l'action politique du gouvernement fédéral. La totalité des énergies et des ressources humaines de l'appareil associatif a été rapidement canalisée dans le but d'obtenir des écoles et plus précisément la gestion scolaire.

Obstinément opposé à toute ingérence fédéral dans le champ de compétences exclusivement provincial que représente l'éducation, les provinces n'ont plié échine que face à une interprétation claire et décisive de la Cour suprême du Canada.

L'ensemble des communautés francophones a été obligé d'aller jusqu'aux tribunaux pour faire valider leurs droits en matière d'éducation. Le 15 mars 1990, dans son arrêt historique (Mahé et al. c. S.M. la reine du chef de l'Alberta), la Cour suprême a interprété une fois pour toute les dispositions juridiques et les responsabilités des provinces en matière d'éducation dans la langue de la minorité. À Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement sachant indéniablement bien que toute contestation juridique n'aboutirait à rien, la décision fut prise d'accorder aux francophones la gestion de ses écoles en vertu de la nouvelle loi scolaire.

¹⁰

MARTEL, Angélique Les droits scolaires des minorités de langue officielle au Canada de l'instruction à la gestion, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, 1991, page 7.

VI Notre place au Canada

Vous ayant présenté jusqu'à maintenant notre interprétation des événements politiques et juridiques depuis l'annexion, permettez-nous de réagir selon la méthodologie de votre document de discussion intitulé « Royal Commission on Renewing and Strengthening Our Place in Canada – Consultation Document » daté le 4 septembre 2002. Nous n'allons pas commenter toutes les sections de votre document, seulement celles qui nous affectent.

VI.1 Population et démographie

À la lumière des résultats du recensement de 2001 et malgré l'exode rural de nos jeunes et du vieillissement de nos communautés francophones, il semblerait que dans l'ensemble la situation démo-linguistique générale de ces dernières demeure relativement stable.

Les informations fournies par Statistiques Canada nous permettent de dériver les conclusions suivantes :

- ❖ la proportion de francophones de notre province est maintenant de ,05 pourcent de la population, une augmentation comparativement à 1996;
- ❖ la perte nette d'effectifs francophones entre 1996 et 2001 est de l'ordre de 70 personnes pour se chiffrer à 2 360 donc une diminution proportionnellement inférieure à celle de la population anglophone de la province;
- ❖ le bilinguisme augmente de façon continue pour se situer maintenant à 4,1 pourcent (20 890 personnes);
- ❖ nous avons le plus haut taux de familles exogames au pays (67,4 pourcent).

Étant donné la petitesse de notre communauté, une perte d'effectifs francophones, peu importe sa taille se voit amplifiée de part le poids proportionnel qu'elle représente. Donc, la pérennité de nos institutions communautaires et plus précisément nos écoles est sérieusement remise en question. Le problème est encore plus sérieux dans les régions rurales (Péninsule de Port-au-Port) et semi-rurales (Labrador City – Happy-Valley-Goose-Bay).

VI.2 Ruralité de Terre-Neuve-et-Labrador

La francophonie terre-neuvienne et labradorienne à l'exception de St. John's est caractérisée par sa ruralité. C'est cette même ruralité qui anciennement a su préserver la langue et la culture chez les francophones de la Baie St-Georges, qui aujourd'hui nuit d'emblée à son développement culturel et économique.

Ce n'est que par le biais d'une gamme d'initiatives d'envergures économiques que le sort de ces régions s'aura améliorer. Plus précisément, nous parlons ici d'un changement de paradigme favorisant une approche sur mesure de la réalité socio-économique que vivent ces communautés.

Le développement des communautés francophones et acadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador exige beaucoup d'énergie, d'expertise et de ressources de la part des communautés. La prise en charge du développement de ces dernières est l'objectif ultime du développement communautaire.

Il s'agit pour les diverses organisations communautaires de se mobiliser et de se concerter. Un grand nombre de secteurs doivent participer afin de faire en sorte que les communautés se développent de façon globale.

Un des facteurs les plus importants dans l'amélioration des conditions de vie des communautés demeure le développement économique. Pour que les communautés se développent sur les plans culturel, artistique et linguistique, l'économie représente la dimension fondamentale de la réussite de cet objectif. Il importe que les francophones développent des stratégies et adoptent des approches leur permettant de canaliser leurs forces économiques en plus de participer de façon ciblée à l'économie de la majorité anglophone qui les entoure.

Plusieurs études, dont celle menée par Maurice Beaudin de l'Institut de développement régional de l'Université de Moncton, ont postulé que les communautés francophones et acadiennes du pays ont du rattrapage à faire vis-à-vis la majorité sur le plan de la création d'emplois et du développement économique de façon globale. Des problèmes graves de chômage et un manque d'opportunités pour les jeunes sont parmi les facteurs qui empêchent les francophones et les Acadiens vivant à l'extérieur du Québec de participer activement à l'économie du pays.

De plus, on note la nature saisonnière de l'emploi dans les régions à prédominance francophone. Cependant, on remarque une volonté ferme de la part de ces communautés de vouloir s'épanouir et de développer stratégiquement leur économie. L'approche qui semble avoir la meilleure chance de réussir est le développement économique local ou communautaire. Cette approche prend racine à la source même de la prémisse que le développement économique doit débuter à la base, et que la prise en charge de leur développement est la première phase de ce développement économique.

On a qu'à penser à des régions et des villes qui ont connu un succès sur le plan du développement économique pour réaliser qu'une prise en charge et une participation active de la communauté ont permise à ces régions de se développer de façon radicale. La région de Sudbury en Ontario, la région de Kent, la région du Grand Moncton et la ville de Régina sont quelques exemples de ce réveil économique. Ces communautés ont une chose en commun : une participation active de tout les secteurs d'activités sur le plan de développement économique.

Les différents intervenants se sont mobilisés pour trouver des solutions innovatrices aux problèmes socio-économiques de leur région. Dans ces stratégies, on retrouve un dénominateur commun : une grande participation de tous les citoyens et les citoyennes. Tout prend son origine à partir de la base et d'une participation active des chefs de file et de la communauté toute entière.

Il est bien connu que la croissance économique et la création d'emplois au Canada proviennent surtout de la force et du dynamisme des petites et des moyennes entreprises. Ces organisations créent plus d'emplois que les grandes entreprises et constituent au delà de 85 pourcent des emplois au pays. Encore ici, il s'agit, d'abord et avant tout, d'individus au plan local qui décident d'investir dans leur communauté et qui emploient des gens du milieu. Ils sont très conscients de la réalité économique et sociale de la communauté et veulent s'assurer de son développement, tout en assurant un succès à leur entreprise. Ils sont aussi là pour y rester ; ils sont compromis à investir dans leur communauté. On a également noté une grande concertation de la part de tous les intervenants et une grande volonté d'établir des réseaux autant à l'intérieur de la communauté qu'à l'extérieur.

Ces approches présentent plusieurs aspects communs, soit une prise en charge par la communauté, un engagement à changer les choses, un désir de partager et de se concerter et surtout une volonté constante de contribuer au développement socio-économique de la communauté.

Notre approche vise à permettre à la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador de se mobiliser sur les plans des ressources humaines et du développement économique tout en poursuivant ses efforts pour s'épanouir dans sa langue et sa culture. Cette communauté a déjà effectué beaucoup de travail sur ces plans, mais doit poursuivre ces initiatives de façon coordonnée, articulée et sur une base continue. Nous avons déjà investi beaucoup en matière de développement touristique, axé sur le tourisme culturel, mais bien du chemin reste à faire (le ministère provincial du tourisme, de la culture et des loisirs a beaucoup de difficulté à cerner l'essence de nos revendications et du potentiel de marchés francophones).

VI.3 L'actualisation de nos communautés

La contribution de la communautés francophone et acadienne à l'ensemble de la société terre-neuvienne et labradorienne est indéniable. Notre vitalité représente une grande valeur ajoutée sur laquelle la province devrait miser.

Nous n'avons qu'à pensé à la contribution folklorique des icônes culturelles de notre communauté, qui sont devenus des figures marquantes de l'histoire de la province. Le legs patrimonial de ces personnages tels Émile BENOÎT, est inestimable. Ils ont su rapprocher les deux entités culturelles par un amour commun de la musique, du chant, et de la culture en générale.

Par contre, nous sommes forts préoccupés par l'absence de valorisation de notre culturel terre-neuvienne et labradorienne à l'intérieur même du curriculum scolaire provincial. L'histoire des francophones, pionniers de la région de Labrador City, devrait être documenté et célébré. L'histoire de la French Shore mérite d'être expliquée. L'histoire de Plaisance et d'IBERVILLE fait partie du collectif commun de l'Avalon et mérite au même titre que l'histoire de Sir George CALVERT d'être racontée.

Les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador veulent remplir le rôle qui leur revient sur les plans économique, culturel et social. Rôle qui leur a été rarement permis de jouer sur la scène provinciale.

Il serait important pour les membres de cette Commission de bien saisir toute l'ampleur de la problématique et du malaise politique que vivent les communautés labradoriennes (de toute souche) face à l'ignorance et l'indifférence de leur réalité. Leurs besoins socio-économiques ainsi que leurs désirs d'appartenance provinciale sont toujours ignorés par la majorité terre-neuvienne. La population labradorienne se sent délaissée voir même isolée du reste de la province et ce à tout les niveaux.

Nous sommes persuadés que nous pourrions contribuer de façon significative à titre de facilitateur d'échanges entre la majorité anglophone et le monde francophone. Le Québec, l'Archipel Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Acadie continentale et l'Europe francophone ne sont que quelques exemples de partenaires potentiels.

VII CONCLUSION

Les revendications de nos communautés découlent d'une vision d'un pays où les deux langues officielles sont égales. Elles découlent des aspirations des gens qui parlent une de ces deux langues officielles, le français. Elles découlent d'une volonté de la part de ces gens de donner des milliers d'heures de bénévolat dans le but d'améliorer la situation de leurs communautés et au développement du fait français au sein de leurs provinces respectives. Et finalement, elles découlent d'une volonté de participer au développement d'une société canadienne dans laquelle les deux langues officielles peuvent coexister pacifiquement.

Les francophones en milieu minoritaire ne veulent pas vivre en isolation de la majorité, bien au contraire. Les communautés francophones et acadiennes veulent contribuer de façon équivalente au développement de leur province respective. Les communautés francophones et acadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador adhèrent étroitement à cette vision du Canada.

Il est d'une importance cruciale que le dossier des minorités linguistiques devienne une priorité d'interventions de la part des instances gouvernementales de notre province. Les tendances vers la privatisation et vers le transfert de compétences fédérales aux profits des provinces sont très préoccupantes. Nous sommes dans l'impossibilité d'avoir des services en français de la part de plusieurs ministères et agences, au sein notre gouvernement provincial. Présentement, le gouvernement fédéral est le seul intervenant politique capable et prêt à desservir les besoins de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador et ce de façon significative.

Nous avons été témoins depuis les dernières années d'une certaine ouverture d'esprit et d'un désir de collaboration de la part de notre gouvernement provincial. La mise sur pied du Bureau des services en français a été pour nous une réussite indéniable. Cette action devrait servir de tremplin politique au gouvernement afin d'en arriver à l'adoption d'une législation linguistique compréhensive répondant aux besoins réels des communautés francophones et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

Notre place à l'intérieur du Canada passe inévitablement par une coexistence équitable des provinces et territoires à l'intérieur d'un fédéralisme canadien fort. Chose certaine, chaque palier de gouvernement se doit d'assumer pleinement ses responsabilités civiques et morales envers la communauté franco-terre-neuvienne et labradorienne. Nous ne voulons pas être traités comme la saveur du mois mais plutôt comme partenaires de toujours dans un avenir collectif et indissociable.